

COMMISSION III — 12 décembre 2019

La confiance dans l'action humanitaire

Contexte

La confiance est le fondement de l'action humanitaire. L'accès du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement), l'appui qu'il reçoit et le respect de sa mission dépendent tous de la confiance des personnes et des communautés auxquelles il vient en aide, des autorités compétentes et du grand public.

Le thème de la confiance dans l'action humanitaire a été inscrit à l'ordre du jour de la XXXIII^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge compte tenu de la perte de confiance actuelle dans les institutions et les gouvernements, de l'accroissement de la vigilance publique et des appels en faveur d'un renforcement de l'intégrité et de la redevabilité. Cette commission examinera comment les composantes du Mouvement peuvent œuvrer en collaboration avec les États afin de maintenir et renforcer la confiance dans une action humanitaire fondée sur des principes. Elle permettra d'avoir une discussion ouverte et honnête sur les responsabilités respectives des acteurs du Mouvement et des États, les attentes qui en résultent et l'équilibre à trouver entre la nécessité d'atténuer les risques inhérents à l'action humanitaire et celle de partager les risques résiduels.

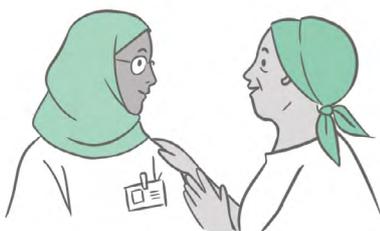
Objectifs généraux et résultats attendus

1. Développer une vision commune des raisons pour lesquelles la confiance est primordiale pour l'action humanitaire.
2. Clarifier les responsabilités respectives des composantes du Mouvement et des États eu égard au maintien de la confiance dans une action humanitaire fondée sur des principes, notamment en termes d'atténuation et de partage des risques.
3. Souligner que chacun peut et doit agir pour changer collectivement le cours des choses, et donner des exemples d'actions concrètes propres à renforcer la confiance.

Déroulement

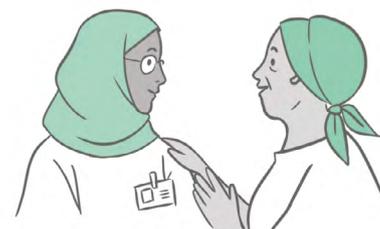
Cette commission se réunira dans le cadre d'une séance plénière d'ouverture et d'une seconde plénière, pendant laquelle les participants feront le lien entre les thèmes des précédentes commissions et la question de la confiance. Entre ces deux plénières se tiendront trois séances thématiques intitulées comme suit :

- **Bâtir la confiance grâce à l'interaction communautaire et la redevabilité : quels changements fondamentaux sont nécessaires ?**
- **L'intégrité et le partage des risques**
- **Créer un environnement propice à une action humanitaire fondée sur des principes**



BÂTIR LA CONFIANCE GRÂCE À L'INTERACTION COMMUNAUTAIRE ET LA REDEVABILITÉ : QUELS CHANGEMENTS FONDAMENTAUX SONT NÉCESSAIRES ?

Date et heure : jeudi 12 décembre, de 10h30 à 12h30



Objectif

L'interaction avec les communautés et la redevabilité sont de plus en plus reconnues comme une priorité de premier plan – indispensables pour atteindre l'excellence opérationnelle, renforcer l'acceptation et la confiance et contribuer à la résilience à long terme des communautés. Cette approche offre aux communautés et aux acteurs locaux un rôle de partenaires à part entière dans l'action humanitaire et garantit que les points de vue des plus vulnérables sont pris en compte dans les programmes et opérations.

Des efforts importants ont été entrepris afin que les composantes du Mouvement s'engagent à renforcer et améliorer l'interaction communautaire et la redevabilité. Mais des changements fondamentaux demeurent nécessaires si l'on veut accroître la participation des personnes que nous servons ainsi que notre redevabilité à leur égard.

Cette séance thématique aura pour objectifs de mieux faire comprendre la corrélation entre la confiance et l'interaction communautaire et la redevabilité ; de présenter des exemples de bonnes pratiques en matière d'interaction communautaire et de montrer l'impact qu'elles peuvent avoir ; et d'identifier les mesures que les États et le Mouvement doivent mettre en place pour renforcer l'interaction communautaire et la redevabilité.

Principales questions à examiner

1. Quelles sont les caractéristiques d'une interaction communautaire réussie ?
2. Quelles responsabilités incombent aux acteurs du Mouvement et aux États ?
3. Que pouvons-nous faire pour contribuer à ce que la résolution du Conseil des Délégués ainsi que les Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité aient un impact immédiat et positif ?
4. Comment pouvons-nous motiver les jeunes, les volontaires et les communautés locales et leur donner les moyens de passer à l'action ?

Références

- [Résolution « Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité »](#)
- [Document de référence « Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité »](#)
- [Fiche d'information sur les ingrédients clés d'une interaction communautaire réussie](#)



L'INTÉGRITÉ ET LE PARTAGE DES RISQUES

Date et heure : jeudi 12 décembre, de 10h30 à 12h30

Objectif

Les composantes du Mouvement doivent respecter les normes les plus strictes en matière d'intégrité, dans la mesure où des comportements contraires à l'éthique peuvent gravement éroder la confiance du public, et en particulier des communautés que le Mouvement s'emploie à aider, dans l'action humanitaire. Le Mouvement a la responsabilité de fournir ses services conformément aux Principes fondamentaux, au Code de conduite et à l'ensemble des obligations statutaires, réglementaires et de politique générale, lesquels constituent les bases d'une action humanitaire fondée sur des principes.

Les donateurs ont eux aussi un rôle à jouer en promouvant et en soutenant les procédures et mécanismes relatifs à l'intégrité, tout en veillant dans le même temps à ce que leurs exigences en matière de conformité n'aboutissent pas à un transfert des risques ayant pour effet de réduire la capacité des organisations à mener une action humanitaire fondée sur des principes.

La séance visera à :

- montrer ce que font les composantes du Mouvement et d'autres acteurs humanitaires pour satisfaire à des normes d'intégrité élevées ;
- identifier des liens et des points de tension dans les pratiques en matière d'intégrité des acteurs humanitaires, en discutant les différentes perspectives et les différents risques pour mieux les comprendre ;
- engager un dialogue sur les mesures à prendre collectivement pour renforcer l'intégrité et répondre aux exigences en matière de conformité, sans pour autant entraver une action humanitaire fondée sur des principes.

Principales questions à examiner

1. Que font les composantes du Mouvement et d'autres organisations humanitaires pour garantir l'intégrité et en rendre compte ?
2. Quels sont les points de tension entre, d'une part, les exigences liées à l'intégrité et la conformité et, d'autre part, la capacité des Sociétés nationales et d'autres organisations humanitaires à mener une action humanitaire fondée sur des principes ?
3. Comment les États et les composantes du Mouvement peuvent-ils œuvrer ensemble pour faire preuve de respect vis-à-vis des exigences en matière de conformité, tout en préservant l'espace nécessaire à une action humanitaire impartiale ?

Références

- [Déclaration du Mouvement sur l'intégrité présentée au Conseil des Délégués](#)
- [Chapitre de la Stratégie 2030 consacré à la confiance et la redevabilité](#)



CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE À UNE ACTION HUMANITAIRE FONDÉE SUR DES PRINCIPES

Date et heure : jeudi 12 décembre, de 10h30 à 12h30

Objectif

Il ne peut y avoir de confiance sans action humanitaire efficace et fondée sur des principes, et celle-ci nécessite un environnement propice. Or les États, par leurs pratiques, peuvent avoir une influence positive ou négative sur cet environnement. Cette séance examinera comment instaurer un tel environnement propice aux niveaux local, national et mondial et visera en particulier à :

- clarifier le rôle indispensable qui revient aux États en vue de créer un environnement propice à une action humanitaire efficace et fondée sur des principes par l'adoption des mesures juridiques, politiques et opérationnelles qui s'imposent, notamment à l'égard de leur Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, avec laquelle ils entretiennent une relation particulière ;
- mettre en évidence les principales difficultés, par exemple en montrant en quoi certaines mesures prises par les États (lois, politiques, actions, discours, etc. aux niveaux local, national et mondial) peuvent rendre l'environnement moins propice, et donner des exemples illustrant l'impact de ces mesures à l'échelon local ;
- présenter des exemples précis de bonnes pratiques dans lesquels ces difficultés ont été surmontées de manière à promouvoir un environnement propice ;
- réfléchir aux moyens possibles de s'attaquer collectivement à ces difficultés, dans une optique de partage des responsabilités et des risques.

Principales questions à examiner

1. Qu'entend-on par « environnement propice » ?
2. Quelles mesures des États peuvent avoir une influence positive ou négative sur cet environnement ? Quel impact ont ces mesures sur une action humanitaire fondée sur des principes ?
3. Comment les États et les composantes du Mouvement peuvent-ils œuvrer en coopération pour surmonter ces difficultés et promouvoir un environnement propice ?

Références

- [Rapport sur les catastrophes dans le monde 2018](#)